

## **Licence - 3ème année**

### **Charte pédagogique des stages**

#### Présentation

Les stages occupent une place essentielle dans la formation des étudiants en psychologie. Le document présent a pour objectif de préciser le projet pédagogique des stages et les engagements de chacun des trois partenaires (tuteur de stage de l'organisme d'accueil – étudiants – enseignant-référent au sein de l'équipe pédagogique) impliqués dans cette activité. En Licence, la troisième année implique la validation d'un stage conventionné par l'Université Paris Cité. Chaque étudiant doit remplir la convention pour la faire signer par les responsables du stage et les référents universitaires. Les 3 exemplaires de la convention de stage doivent être signés AVANT le début du stage. Les objectifs du stage devront être explicitement présentés dans la convention. La durée du stage est de **105 heures soit 15 jours de présence**, à répartir entre novembre et mai, en fonction des possibilités et contraintes des lieux d'accueil. Ce volume horaire devra être respecté.

Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil n'est pas obligatoirement un psychologue, mais il doit être un professionnel salarié de l'établissement ou du service dans lequel l'étudiant va effectuer son stage. Toutefois, pour les stages cliniques effectués dans des institutions prenant en charge des patients au sein de structures de soin, l'étudiant doit être encadré par un psychologue, un psychiatre ou autre médecin spécialiste le cas échéant.

Ce stage est ponctué d'une réunion préparatoire et de 6 séances d'accompagnement pédagogique animées par un enseignant-référent de l'équipe pédagogique. La participation de l'étudiant à l'ensemble des séances d'encadrement pédagogique est **obligatoire** quelle que soit la date de début de stage et quelle que soit la situation de l'étudiant par rapport à son stage. L'étudiant s'inscrit dans un groupe d'encadrement animé par un enseignant-référent spécialisé dans le thème optionnel choisi par lui dans l'UE Méthodes et Pratiques Professionnelles des Psychologues (MPPP).

#### Projet pédagogique du stage de Licence (L3)

Le stage de L3 a pour objectif principal de confronter les étudiants à un terrain d'exercice professionnel et à l'observation de la diversité des pratiques psychologiques ou disciplines connexes (psychologue et autres intervenants), d'évaluation, de conseil et d'accompagnement des personnes, en étant associé à des activités où il est sous la supervision d'un professionnel de la structure d'accueil.

#### Objectifs fondamentaux visés :

##### 1) Connaissances générales :

L'étudiant stagiaire doit pouvoir prendre connaissance du cadre institutionnel y compris dans ses aspects pratiques : historique de l'institution, organisation du travail et de l'équipe, fonctionnement général et administratif, etc.

##### 2) Participation à l'institution et intégration dans l'équipe :

Une participation de l'étudiant stagiaire à la vie institutionnelle est également souhaitable :

celle-ci peut s'appuyer sur sa présence à certaines réunions, synthèses, échanges ou discussions d'équipe ;

##### 3) Pour les stages cliniques :

- **Observation clinique :**



L'étudiant stagiaire doit avoir l'occasion d'observer des situations cliniques particulières, des modalités d'évaluation, des modalités d'intervention ou d'accompagnement auprès des patients et populations reçues par l'institution ;

- **Pratique clinique :**

Au fur et à mesure du déroulement du stage, l'étudiant stagiaire pourra, le cas échéant, assister le psychologue (et éventuellement d'autres professionnels travaillant avec lui) dans une ou plusieurs de ses missions. Ces activités encadrées et définies au préalable par les professionnels peuvent consister à participer à :

- a. L'accueil des personnes,
- b. L'observation et l'écoute lors des entretiens, les relations d'aide, l'accompagnement psychologique
- c. L'observation de la passation d'examens psychologiques

**Les activités du stagiaire se déroulent sous la supervision du tuteur de stage de l'organisme d'accueil. Cet encadrement peut prendre des formes différentes. Il est important que des temps de rencontres soient réservés à la discussion de l'expérience du stagiaire et des situations rencontrées.**

**Dans le cadre des stages cliniques, l'étudiant ne peut en aucun cas avoir la responsabilité de psychothérapies.**

#### **Engagements mutuels**

Dans le cadre des stages en psychologie, l'Université, comme l'étudiant, s'engage au strict respect du Code de déontologie des psychologues. Les responsables pédagogiques de la Licence, ainsi que l'étudiant, s'engagent à respecter les règles et principes de fonctionnement de l'institution qui accueille les stagiaires.

Le tuteur de stage de l'organisme d'accueil s'engage à encadrer le stagiaire dans ses activités, à superviser sa pratique et lui apporter un soutien. Il donne un retour d'information constructif et critique sur les activités réalisées par le stagiaire.



**Spécificités du stage / attentes particulières de l'institution** (A remplir par le tuteur de stage de l'organisme d'accueil)

**Nom, type de structure et adresse du lieu de stage :**

**Activités confiées au stagiaire :**

**Durée du stage :**

**Signatures :**

Fonction	Nom, Prénom	Institution	Date	Signature
Tuteur de stage de l'organisme d'accueil				
Enseignant-Référent		Université Paris Cité		
Etudiant-stagiaire		Université Paris Cité		